



Intérêt communautaire et politique de la ville à Saint-Étienne Métropole

Gérard Mannet, vice-président à l'habitat et à la politique de la ville, revient sur la démarche de définition de l'intérêt communautaire en matière de politique de la ville au sein de la communauté d'agglomération de Saint-Étienne Métropole, et nous explique les enjeux d'un portage d'agglomération.

La communauté d'agglomération Saint-Étienne Métropole, créée en 1995, rassemble 43 communes pour 397 000 habitants. Les mutations économiques des 30 dernières années ont été à l'origine de profondes transformations sociales. Pour faire face, la ville de Saint-Étienne et les deux vallées de l'Ondaine et du Gier, organisées en syndicats intercommunaux, ont développé des politiques contractuelles de reconversion économique et de développement social et urbain. 3 contrats de ville ont été mis en œuvre sur la période 2000-2006, suivis de plusieurs Programmes de rénovation urbaine, et d'une Zone franche urbaine. Le calendrier d'application des lois de décentralisation ainsi qu'une délibération de Saint-Étienne Métropole en Janvier 2005, conduisaient à une définition des champs qui relèveraient de l'intérêt communautaire à partir du 1^{er} janvier 2007.

LA DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE CRÉE L'IMPULSION

Cette définition, initiée au dernier trimestre 2005, a mobilisé les acteurs concernés sur 14 mois. La commande politique pointait la nécessaire prise en compte de la diversité des réalités sur le territoire en matière de politique de la ville. Six étapes ont constitué la démarche. La première a consisté à expliquer et caler la démarche auprès des élus et responsables des collectivités concernées. Une instance politique de suivi a été mise en place. Le travail s'est poursuivi par la **collecte de données et l'analyse des contrats** en cours. La troisième étape a permis de **confronter les attentes sous forme d'ateliers thématiques**. La mission a délimité les champs d'intervention dès fin 2005 : les politiques de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle, le volet social de l'habitat et le cadre de vie, l'éducation et la prévention et la santé. Une étape de traduction des attentes et de confrontation des hypothèses a suivi, ainsi qu'une consultation avec les services de l'État, du conseil général, du conseil régional et de la Caf, co-pilotes de la politique de la ville. Une dernière phase s'est traduite par un exposé des hypothèses auprès des vice-présidents en vue de l'adoption en conseil de communauté.

La définition de l'intérêt communautaire a donc assis le positionnement de l'agglomération. Le rôle de Saint-Étienne Métropole s'inscrit dans une approche de

coopérations choisies, autour de 3 niveaux de compétences : la capitalisation et la mise à disposition de ressources, associée à une mise en réseau des acteurs ; une coordination d'actions transversales et un soutien financier ou d'ingénierie aux actions expérimentales, sur des projets ciblés ; une conduite de projets et d'actions en maîtrise d'ouvrage communautaire, notamment pour le Plie d'agglomération, le portage du Cucs ainsi que la conduite d'actions transversales qui lui seront liées.

PLACE DE L'ÉCHELLE D'AGGLOMÉRATION ET GOUVERNANCE LOCALE

Bien que la politique de la ville soit une compétence obligatoire des agglomérations, de nombreux décideurs et acteurs locaux exprimaient une certaine réserve sur son rôle effectif pour la politique de cohésion sociale du territoire, les réponses aux besoins sociaux devant effectivement s'exprimer en proximité. L'enjeu principal se situait donc dans la **capacité à mobiliser les politiques et les moyens structurants d'un territoire de vie plus large**. Il s'agissait de délimiter une valeur ajoutée d'agglomération avec l'ensemble des parties impliquées. De plus, il fallait expliciter et donner une forme concrète au principe de solidarité entre les collectivités qui composent l'agglomération, dans une logique de réduction des écarts et avec un rapport de gagnant à gagnant. Le dernier défi consiste à préserver l'implication des élus et acteurs locaux engagés dans la politique de la ville, en faisant vivre des espaces de concertation et de régulation, interfaces indispensables entre l'échelon communal et les élus communautaires.

À ce jour les premiers signes allant dans le sens d'apports positifs de l'échelle d'agglomération peuvent être mesurés (renforcement des coopérations, démarche concertée pour les Cucs, mise en place du CTEF et création de la Maison de l'emploi...). Toutefois, des enjeux de gouvernance partagée sont encore en travail. On constate parfois une position attentiste à l'échelon local ce qui peut impacter le projet « commun. » Or les conditions de réussite de la mise en œuvre d'une démarche d'intérêt communautaire ne peuvent être construites à sens unique. La réciprocité entre les partenaires (participation aux diagnostics des territoires, élaboration des réponses stratégiques et à la co-fabrication quotidienne de l'action) est le seul levier pouvant renforcer les dynamiques d'inclusion sociale nécessaires à la réussite du « vivre ensemble » dans les territoires « en souffrance ».

Gérard MANNET